

Luxembourg, le 8 février 2021

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ concernant la circulation des poids lourds ayant pour destination la zone d'activité économique Lentzweiler/Eselborn. (5743SMI)

*Saisine : Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
(4 février 2021)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis a pour objet d'introduire des itinéraires obligatoires pour les conducteurs de poids lourds ayant comme destination la zone d'activité économique Lentzweiler/Eselborn.

En effet, la zone précitée, en plein développement, est à la source d'une circulation de poids lourds accentuée entraînant des répercussions tant sur la circulation et la sécurité des usagers de la route, que sur la qualité de vie des riverains.

Dans l'optique de renforcer la sécurité des usagers de la route, le projet de règlement grand-ducal sous avis propose de mettre en place une signalisation directionnelle obligatoire pour les poids lourds à destination de cette zone.

Le présent projet de règlement grand-ducal entend parallèlement mettre en place des itinéraires obligatoires sur la voirie normale visant à rediriger les véhicules concernés vers les grands axes du réseau routier afin de délester en partie certains tronçons de route traversant des agglomérations.

Les infractions à ces nouvelles dispositions seront passibles des peines prévues à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, soit d'une amende comprise entre 25 et 250 euros.

La Chambre de commerce n'a pas de commentaires à formuler, l'exposé des motifs et les commentaires des articles expliquant clairement le cadre et les objectifs du présent projet de règlement grand-ducal.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

SMI/DJI

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)